

Nouvelle Présidence du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Lionel Canesi est devenu, le 15 décembre 2020, le nouveau Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Son projet est centré sur une conviction, celle que l'expert-comptable est au cœur de l'économie et sur deux priorités : l'indépendance numérique et l'école de la profession. Sa première conférence de presse, organisée le 16 décembre 2020, a été l'occasion de revenir sur les axes forts de son projet et les sujets d'actualité.

Portrait

Lionel Canesi est associé du cabinet Wizziou à Marseille (30 collaborateurs et 4 associés), il a aussi exercé de nombreuses fonctions syndicales et ordinales.

Il est devenu en 2016 Président du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Provence-Alpes-Côte d'Azur où il a été réélu à l'unanimité en 2018. En quatre ans, il a fait de la région PACA un laboratoire pour la profession.

Convaincu de la nécessité de l'indépendance numérique des experts-comptables, Lionel Canesi a initié INKO, premier incubateur/accélérateur de start-up dédiées à l'expertise comptable et la première formation datascientist pour expert-comptable.

Une profession revalorisée, attractive et innovante

La nécessaire revalorisation du rôle de l'expert-comptable dans l'économie

Dès qu'une loi touche l'économie, les experts-comptables ont vocation à

l'analyser, la pratiquer et aider à sa mise en place. Dès lors, « *qui mieux que les experts-comptables pour parler de ces TPE-PME qui font la vie de nos quartiers ?* »

Lionel Canesi milite pour que l'expert-comptable soit remis au cœur de l'économie. Selon lui, aucune loi ne doit être élaborée sans que les experts-comptables soient consultés, au risque qu'elle soit déconnectée de la réalité.

Cette crédibilité gagnée « au cœur du terrain » doit permettre aux experts-comptables d'avoir un rôle de pédagogue et de porter les mesures au gouvernement et aux médias.

Dans cette optique, le CSOEC, sous l'impulsion de Lionel Canesi, a lancé une grande enquête pour la relance de notre économie du 17 décembre 2020 jusqu'au 10 janvier 2021 auprès des professionnels comptables.

Elle a pour objectif de constituer un livre blanc avec 50/60 propositions réalistes et ciblées, en faveur des entreprises dans tous les domaines : économie sociale et solidaire, social, fiscal, outre-mer...



La création d'une école de la profession

Lionel Canesi plaide en faveur de la création d'une école de la profession, pour lutter contre la pénurie de collaborateurs qui touche tous les cabinets.

Cette école permettrait de mieux adapter les cursus aux besoins des cabinets.

L'indépendance numérique de la profession : un enjeu crucial

L'indépendance numérique de la profession est un des axes forts du projet politique du Président du CSOEC. Ce dernier soutient le développement rapide d'outils numériques mutualisés pour la profession comptable, notamment à travers la création d'un fonds d'investissement numérique de la profession.

Conçu afin de stimuler l'innovation technologique au service de la profession, ce fonds d'investissement numérique sera déployé au niveau national. Il permettra d'entrer au capital de start-up prometteuses.

Il espère également que « *tous les Conseils Régionaux de l'Ordre [développeront] leur propres incubateurs* ». Sur ce sujet, il souligne que « *c'est au niveau régional que la proximité existe et qu'il est possible de détecter les start-up* ».

Points de vue sur les sujets d'actualité

Fonds propre TPE/PME : une approche au cas par cas

La crise sanitaire et ses conséquences économiques laissent présager la possible insuffisance du niveau de fonds propres des entreprises.

Sur cette question, Lionel Canesi différencie la solvabilité d'une entreprise (trésorerie suffisante pour payer ses dettes) de sa viabilité (le business est-il viable en dehors des dettes Covid ?).

Dans un contexte de « concours Lépine de la meilleure idée concernant les dettes, comme effacer les PGE », il préconise de « sauver les entreprises viables ».

Les entreprises en bonne santé avant la Covid-19, mais qui ont une surface de dettes très importante, notamment en raison de fermetures administratives, devront faire l'objet de mesures ciblées.

Cela pourrait passer notamment par un étalement des dettes et une transformation d'une partie des PGE en subventions.

Lionel Canesi rappelle également que « *le coût social [en l'absence de mesures] sera beaucoup plus élevé que le coût des mesures d'accompagnement* », laissant imaginer la perspective d'un chômage de masse et la mort des centres villes.

Il rappelle également l'importance du « *patriotisme économique* » dans la situation actuelle. « *Acheter local en ce moment car cela sauve les emplois* », résume-t-il.

Pour la mise en place d'un dispositif d'indemnisation partielle pour les dirigeants

Si Lionel Canesi reconnaît les nombreuses aides proposées par l'État, il déplore « *un grand oublié : le dirigeant d'entreprise* ».

En effet, il rappelle que les 1 500 € par mois, alloués dans le cadre du Fonds de solidarité, servent « *seulement à payer les frais généraux* ».

Les dirigeants de TPE/PME n'ont pas de rémunération garantie. Sans activité, ils ne génèrent aucun chiffre d'affaires et ne peuvent se rémunérer.

Il propose donc un dispositif d'indemnisation partielle du dirigeant, calquée sur la rémunération d'activité partielle accordée aux salariés.

Jefacture.com doit être le concentrateur des factures électroniques

Lionel Canesi salue le modèle de facturation préconisé par la DGFIP selon lequel « *les factures peuvent transiter directement via les plateformes privées certifiées, sans passer par la plateforme publique* » (DGFIP).

Selon le nouveau Président du CSOEC, jefacture.com doit être « *le concentrateur des factures électroniques* ».

C'est un enjeu crucial pour la relance de l'économie : « *si les experts-comptables ont des données de plus en plus rapides sur leurs clients, [ils] vont pouvoir donner des conseils encore meilleurs [aux entreprises], [et] meilleures seront les chances de sauver les entreprises* ».

Les Organismes de Gestion Agréés

Le Président du CSOEC plaide pour « une position commune entre CSOEC et OGA ». Il précise le rôle capital que peuvent jouer les OGC en matière de fiscalité notamment. Il prend en exemple les auto-entrepreneurs, très peu contrôlés.

En revanche, il déplore les OGA qui veulent se transformer en AGC, et ainsi créer une concurrence aux experts-comptables.

Alice Lobut
alobut@cpc-doc.com